



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 36273

### Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par de nombreux masseurs-kinésithérapeutes depuis la création de l'ordre national. Pour exemple, en Finistère, 80 % des masseurs-kinésithérapeutes du département exercent illégalement faute d'inscription et font l'objet d'une plainte déposée par le conseil de l'ordre du Finistère. Les revendications des syndicats portent sur le plafonnement de la cotisation à 1/1 000e du revenu professionnel imposable, la parité de représentation entre l'exercice libéral et l'exercice salarié, et la suppression du niveau départemental, selon eux très coûteux et inadapté. En réponse à ces préoccupations, le ministère de la santé a enclenché une médiation avec les représentants de l'ordre et les représentants des syndicats des masseurs-kinésithérapeutes salariés. Elle lui demande donc de lui préciser les conclusions auxquelles cette médiation a abouti, et de tout faire pour que ce dialogue soit fructueux.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Patricia Adam](#)

**Circonscription :** Finistère (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36273

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2008, page 10131

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)